

Comprendre l'or d'investissement

Site d'achat en ligne d'or physique avec garde en coffres, AuCOFFRE.com rappelle les fondamentaux en matière d'or d'investissement, pour faire les bons choix et guider le particulier dans son épargne en or...

Attention aux idées reçues !

Idée reçue n°1 : Pièces, médailles, jetons, monnaies... tous identiques.

Beaucoup confondent pièces, médailles, jetons, monnaies... Jean-François Faure, président fondateur d'AuCOFFRE.com, revient sur les distinctions à faire : « Dans les métaux précieux, on distingue les monnaies des bijoux et assimilés (médailles et jetons). Les monnaies se divisent en deux sous-ensembles : frappées avant 1800, elles sont considérées comme des pièces de collection, après 1800, comme des métaux précieux ayant cours légal ou démonétisés. »

Une fiscalité spécifique s'applique à chacun de ces produits :

- En Union Européenne : au choix entre le taxe forfaitaire et le régime de droit commun.
- Hors Union Européenne : seul le régime de droit commun s'applique.

Fiscalité appliquée à la revente	Taxe forfaitaire	Régime de droit commun
Métaux précieux	8%	34,5% sur les plus-values : 19% + 15,50% de prélèvements sociaux). Abattement de 10% au-delà de la 2 ^{ème} année de détention. Exonération au-delà de la 12 ^{ème} année de détention.
Bijoux et assimilés Pièces de collection	5%	- Si transaction < 5000€ : Pas de taxe - Si transaction > 5000€ : 34,5% sur les plus-values (19% + 15,50% de prélèvements sociaux). Abattement de 10% au-delà de la 2 ^{ème} année de détention. Exonération au-delà de la 12 ^{ème} année de détention.
Pièces ayant cours légal	-	

*Sources : Code Général de Impôts : Articles 150 VK, 150 VI, 200 B, 150 VL, 150 VC, 150 VJ, 150 UA
BOI-RPPM-PVBMC-10-2012-09-12 du 12 septembre 2012: article 150*

Idée reçue n°2 : L'or d'investissement ne concerne que les pièces ayant cours légal.

L'or d'investissement est une notion financière définie par l'Union Européenne. D'après la directive 77/388/CEE, l'or d'investissement peut exister sous trois formes. Il peut s'agir d'une barre (ou lingot) ou une plaquette d'une pureté égale ou supérieure à 995 millièmes, de plus de 1 gramme. Deuxième forme possible : une pièce de monnaie frappée après 1800, d'une pureté égale ou supérieure à 900 millièmes, ayant eu cours légal dans le pays d'origine et vendue habituellement à un prix ne dépassant pas plus de 80 % (sur le marché libre de l'or) la valeur de l'or contenu dans la pièce. Et il concerne également, outre l'or physique détenu par les particuliers, l'or représenté par des titres (à au moins 995 millièmes) : certificats et contrats futurs ou forward.

Idée reçue n°3 : Toutes les pièces ont cours légal

Pour qu'une pièce ait cours légal, il faut qu'un décret ou une loi ait été publié à ce sujet. Par cela, l'Etat s'engage à reconnaître la valeur de la pièce, gage de confiance assurant qu'elle est bien « reprenable ». Il ne faut pas confondre valeur nominale et cours légal.

De plus, des pièces anciennes démonétisées par les Etats n'ont plus cours légal, ce qui ne leur enlève en rien leur statut d'or d'investissement, comme par exemple les Napoléon.

Idée reçue n°4 : La Monnaie de Paris est le seul organisme habilité à frapper des pièces en France.

La Monnaie de Paris est la seule à pouvoir frapper des « *pièces métalliques ayant cours légal et pouvoir libérateur destinées à la circulation en France* » (extrait article L121-2 du Code monétaire et financier). Des organismes privés peuvent tout à fait frapper des pièces d'or n'ayant pas cours légal mais considéré comme or d'investissement. Jean-François Faure précise : « AuCOFFRE.com frappe sa propre once d'or pur issu de la filière d'extraction propre, la Vera Valor, depuis plus d'un an, déjà plus de 10 000 onces vendues. Disposant des garanties du lingot (titre 999.9‰, poinçon et numéro de série), elle appartient à l'or d'investissement et représente l'once d'or la plus vendue en France en 2012. »

Quelques exemples sur quelques produits phares :

Le Napoléon a été frappé par la Monnaie de Paris mais n'a plus cours légal aujourd'hui. Il appartient cependant aux produits d'or d'investissement, et reste d'ailleurs la pièce préférée des épargnants français.

Le Krugerrand est une pièce frappée par l'Afrique du Sud, et non pas la Monnaie de Paris. Elle n'a aucune valeur nominale apparente, mais la République d'Afrique du Sud lui a attribué cours légal pour pouvoir être thésaurisée en toute légalité par les investisseurs et les collectionneurs américains. Il s'agit de la pièce la plus échangée dans le monde entier.

Le Lingot 1kg d'or pur n'est pas une pièce. Il n'est pas donc pas frappé, la Monnaie de Paris n'intervient pas dans sa fabrication, et n'a aucun cours légal. Pourtant c'est bien de l'or d'investissement.

La Vera Valor, once d'or pur 999.9‰ frappée par la société AuCOFFRE.com n'a pas cours légal, est bien de l'or d'investissement.

A propos d'AuCOFFRE.com

Site d'achat en ligne d'or physique avec garde en coffres créé en 2009 par Jean-François Faure, AuCOFFRE.com, propose **un service personnalisé avec des conseillers dédiés**, et de nombreuses garanties:

- **Garantie qualité des pièces:** AuCOFFRE.com achète exclusivement sur le marché professionnel des pièces d'une qualité optimale.
- **Garantie sécurité contre le vol et les risques liés aux crises:** les pièces sont stockées dans des coffres bancaires en France ou hors UE.
- **Garantie pour le vendeur de la solvabilité de l'acheteur** avec un système de comptes.
- **Sécurité totale.** Le membre acheteur passe ses ordres d'achat (sécurisés) online et par téléphone, grâce à ses identifiant et clé secrète, 24h24. Il en reçoit une copie par mail.
- **Anonymat total entre membres**, même lors des transactions, car AuCOFFRE.com fait office d'intermédiaire écran.

Lorsque les pièces sont achetées, elles restent dans leur coffre d'origine et sont ajoutées au compte AuCOFFRE.com de l'acheteur qui peut voir les photos de ses pièces par Internet et tous les détails associés. Il est également possible de virer son avoir vers le compte bancaire préalablement désigné à cet effet, de recevoir un titre de propriété, et encore, si besoin, de prendre possession de ses pièces par voie postale. AuCOFFRE.com dispose aujourd'hui de plus de 10 000 membres.

Sites marchands : www.AuCOFFRE.com
Blog d'information : www.loretlargent.info

Contacts presse : A+ CONSEILS

Pauline Saint-Martin : Tél : 01 47 27 00 72 / 06 83 00 57 40 - saintmartinpauline@gmail.com

Christelle Alamichel : Tél : 01 47 27 00 14 / 06 31 09 03 83 - calamichel@gmail.com